

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 23 février 2017

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 23 février 2017 à 18 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont absents : madame la conseillère, Michele Dawe et monsieur le conseiller, Pascal Tremblay.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **2017-02A-01**

#### **Demande de subvention PIQM - projet d'infrastructures rues L'Espérance, Arcand, un tronçon de la rue Turnbull, rues du Bord-de-l'Eau, Pauline, Odilon-Boutin et un tronçon de la rue Notre-Dame**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du guide sur le *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 1.5* ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 1.5* pour un projet de séparation des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux, de construction d'un émissaire pluvial et de réfection des infrastructures (égout sanitaire, aqueduc, égout pluvial, voirie) sur les rues L'Espérance, Arcand, un tronçon de la rue Turnbull, rues du Bord-de-l'eau, Pauline, Odilon-Boutin et un tronçon de la rue Notre-Dame ;

ATTENDU que les travaux projetés sont identifiés comme étant prioritaires dans le cadre du Plan d'intervention visant le renouvellement des infrastructures déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que les travaux projetés sont également identifiés dans le cadre d'un plan d'action visant la réduction des eaux parasites qui doit être présenté, pour approbation, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)* pour le projet qui consiste à la séparation des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, à la construction d'un émissaire pluvial et à la réfection des infrastructures (égout, aqueduc, pluvial, voirie) sur les rues L'Espérance, Arcand, un tronçon de la rue Turnbull, rues du Bord-de-l'eau, Pauline, Odilon-Boutin et un tronçon de la rue Notre-Dame ;

Que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)* ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant, par année de réalisation des travaux ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à assumer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus ;

Que le conseil municipal mandate le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie les documents de demande de subvention ainsi que tous ceux relatifs à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2017-02A-02**

### **Projet d'urbanisation de la route 131 - demande d'entente de collaboration MTMDET**

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution 2016-09B-02, réitéré au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sa volonté de réaliser des travaux d'urbanisation d'un tronçon de la route 131 situé entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg afin de sécuriser et améliorer la circulation véhiculaire, piétonnière et cyclable dans ce secteur commercial ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance, datée du 10 janvier 2017 de la Direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui faisait mention de la possibilité d'établir une entente de collaboration entre ce ministère et la Ville de Lavaltrie, et ce, dans le but de réaliser les travaux d'urbanisation du secteur visé ;

ATTENDU que le conseil municipal réitère l'importance que revêt cette artère dans le développement économique et social de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU qu'un plan concept visant l'urbanisation du tronçon en question a été présenté à la Direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

ATTENDU que les objectifs poursuivis par la Ville de Lavaltrie sont les suivants :

- favoriser une plus grande fluidité de la circulation ;
- concilier les différents modes de déplacement ;
- réaliser des aménagements sécuritaires et conviviaux pour les piétons et les cyclistes ;
- améliorer l'image du secteur commercial lavaltois ;
- effectuer des travaux visant le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc afin de desservir les projets de développement du secteur commercial ;

ATTENDU que pour ce faire, la Ville de Lavaltrie a mandaté la firme d'ingénierie EXP qui avait pour mandat d'identifier les différents aspects à considérer, à proposer un plan concept et à produire une estimation budgétaire visant la réalisation des travaux ;

ATTENDU que la firme a travaillé de concert avec la Direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de s'assurer que les éléments retenus dans le plan concept respectent les normes du Ministère et que ceux-ci soient acceptés par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'élaborer une entente de collaboration visant la réalisation des travaux d'urbanisation de la route 131 sur le tronçon situé entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg et définissant les responsabilités de chacune des parties ;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie tous documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

**De 18h04 à 18h08**

Lors de la période de question, il n'y a qu'une seule intervention.

**2017-02A-03**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h09.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Jean Claude Gravel, maire

---

Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 24<sup>e</sup> jour du mois de février 2017.

---

Jean Claude Gravel, maire